7742 : résumé

Le projet de loi propose une augmentation du plafond de la participation étatique dans les frais d’extension et de modernisation de la station de traitement du Syndicat des Eaux du Barrage d’Esch-sur-Sûre (SEBES) pour un montant de 21 200 000 euros. Le plafond initial de la dépense étatique retenu dans la loi du 5 juillet 2016 autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l'extension et à la modernisation de la station de traitement du SEBES était de 83 000 000 euros, sans que le financement étatique ne puisse dépasser 50 pour cent des coûts des travaux.